

Département de l'ALLIER

Arrondissement de MONTLUÇON

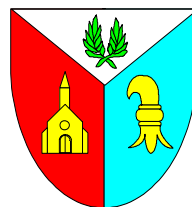


MAIRIE DE LA CHAPELAUDE

1, Place du 11 Novembre  
03380 LA CHAPELAUDE

☎ 04 70 06 45 01

[communedelachapelaude@orange.fr](mailto:communedelachapelaude@orange.fr)



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELAUDE  
Date de la Réunion : 17 Mai 2021**

Date de la convocation : **10 mai 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept mai, à 18 heures 30, se sont réunis à la Salle Polyvalente, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUIL, élu Maire.

Formant la majorité des membres en exercice :

Etaient présents : **MM Alain DUBREUIL - Jean-Louis CHEMINET - Corine MANGERET - Jean-Claude AUGIAT - Olivier ARROYO – Guillaume BRODIN - Sylvia DUMONTET - Isabelle GOMES - Georges GUYOT - David LAFAYE - Daniel PASCUAL - Arlette REY - Pierrette ROUGIER**

Absente excusée : **Mme Angélique CABANNE**

Absent :

Secrétaire de Séance : **M ARROYO Olivier**

Procurations : **Mme CABANNE Angélique à Mme Sylvia DUMONTET – M David LAFAYE à M ARROYO Olivier**

Le compte-rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE MUTUELLE SANTÉ COMMUNALE :**

Monsieur Alain FRONTANAU était invité à venir présenter le projet de mutuelle santé communale qu'il souhaite proposer au plus grand nombre, soutenu par la commune de Vaux. Deux conseillers municipaux de cette commune, investis dans le projet, l'accompagnaient.

La commune est sollicitée pour distribuer une enquête à la population qui permettra l'élaboration d'un cahier des charges en vue du lancement d'un appel d'offres auprès de différentes mutuelles.

Dans l'immédiat, le conseil municipal souhaite approfondir ce sujet avant d'intégrer le projet.

**AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS :**

✓ **Choix des entreprises**

📁 **Délibération n° 21 05 17 \_ 001 – Nomenclature 1.1**

⇒ **Document déposé en Préfecture le 21 mai 2021**

La commission d'appel d'offres, réunie les 7 et 14 mai 2021, a décidé de retenir les offres des entreprises ci-dessous énoncées :

👉 **Lot n° 1 : VRD :**

- Entreprise COLAS France – Etablissement de Montluçon  
183, Rue de Stalingrad – BP 10 – 03630 DÉSSERTINES

⇒ **Montant de l'offre : 246 660,00 € HT SOIT 295 992,00 € TTC**

↳ **Lot n° 2 – Espaces verts :**

- SARL SENEZE CHARRIOT PAYSAGE  
Allée Georges Grolier – Lieu-dit Veneix – 63500 Sauvagnat Ste Marthe

⇒ Montant de l'offre : 81 321,00 € HT soit **97 585,20 € TTC**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres qui avait retenu les entreprises ci-dessus énoncées pour un montant total hors taxes de **327 981 €**.

Le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ces marchés.

*Départ de Monsieur David LAFAYE à 19h30.*

✓ **Demande d'accord définitif de subvention au Conseil Départemental**

📁 **Délibération n° 21 05 17 \_ 002 – Nomenclature 7.5**

⇒ **Document déposé en Préfecture le 21 mai 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le coût définitif des travaux d'aménagement des espaces publics :

➤ **DÉPENSES** :

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Etude de faisabilité	6 750,00 €	8 100,00 €
Achat de terrain	14 742,00 €	14 742,00 €
Maîtrise d'œuvre	13 050,00 €	15 660,00 €
Travaux	327 981,00 €	393 577,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>362 523,00 €</b>	<b>432 079,20 €</b>

⇒ Montant définitif : **362 523,00 € HT soit 432 079,20 € TTC**

- sollicite l'accord définitif pour l'aide financière du Département, au titre du dispositif « Aménagement d'espaces extérieurs publics »
- s'engage à inscrire les crédits de ce programme, au budget 2021
- approuve le plan de financement définitif ci-dessous :

➤ **RESSOURCES** :

ORIGINES	MONTANTS	%
Conseil Départemental	90 000,00 €	24,83
DETR	94 159,00 €	25,97
Conseil Régional	90 000,00 €	24,83
Emprunt	88 364,00 €	24,37
<b>TOTAL GÉNÉRAL HT</b>	<b>362 523,00 €</b>	<b>100 %</b>

## FONDS DE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE – Demande d'accord définitif :

📁 **Délibération n° 21 05 17 \_ 003 – Nomenclature 7.5**

⇒ **Document déposé en Préfecture le 21 mai 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le coût définitif pour l'acquisition de tables et chaises pour la salle polyvalente et de barrières de sécurité.

⇒ Montant définitif : **11 005,20 € HT soit 13 206,24 € TTC.**

- sollicite l'accord définitif pour l'aide financière du Département, au titre du dispositif « Solidarité départementale »
- rappelle que les crédits de ce programme sont inscrits au budget 2021
- approuve le plan de financement définitif ci-dessous :

### ➤ RESSOURCES :

ORIGINES	MONTANTS	%
Conseil Départemental	5 000,00 €	45,43
Ressources propres	6 005,20 €	54,57
<b>TOTAL GÉNÉRAL HT</b>	<b>11 005,20 €</b>	<b>100 %</b>

## TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HURIEL :

📁 **Délibération n° 21 05 17 \_ 004 – Nomenclature 5.7**

⇒ **Document déposé en Préfecture le 21 mai 2021**

Le Maire rappelle que la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) est en principe exercée par les intercommunalités à fiscalité propre parmi leurs compétences obligatoires.

La loi du 24 mars 2014 dite ALUR permet aux communes membres de s'opposer temporairement au transfert obligatoire vers les intercommunalités de cette compétence PLU et ce, à différents stades de l'existence des EPCI. Ce dispositif trouve ainsi à s'appliquer suite au renouvellement général des Conseils Municipaux dans la période consécutive à l'élection des présidents d'intercommunalités.

En raison de la crise sanitaire, les délais de ce dispositif ont été repoussés par la loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire (article 7). En conséquence les municipalités qui ne souhaitent pas que le transfert obligatoire de la compétence PLU se fasse au 1<sup>er</sup> juillet 2021, doivent émettre une délibération d'opposition entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021.

Si au moins 25 % des Communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent au transfert celui-ci n'aura pas lieu.

Le Maire invite donc son Conseil à se prononcer sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays d'Huriel au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## TARIFS CANTINE ET GARDERIE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022 :

📁 **Délibération n° 21 05 17 \_ 005 – Nomenclature 7.1.6**

⇒ **Document déposé en Préfecture le 21 mai 2021**

### **✚ CANTINE :**

Après délibération, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR et 2 abstentions, décide de revaloriser l'ensemble des tarifs **cantine d'environ 3,80 %** et ce, en raison de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'incitation progressive à recourir à des produits bio :

- **Enfants domiciliés sur la Commune** : **2,70 €**
- **Enfants domiciliés hors de la Commune** : **2,90 €**
- **Adultes** : **6,60 €**

### **✚ GARDERIES PÉRISCOLAIRES :**

Après délibération, le Conseil Municipal, à 11 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 abstention, décide de maintenir les tarifs de la garderie périscolaire et du centre d'accueil des mercredis comme suit :

<b>GARDERIE PÉRISCOLAIRE MATIN &amp; SOIR</b>			
<b>Matin</b> De 7 h 30 à 8 h 20		<b>Soir</b> De 16 h 30 à 18 h 30	
<b>Enfants Commune</b>	<b>Enfants Hors Commune</b>	<b>Enfants Commune</b>	<b>Enfants Hors Commune</b>
<b>1,60 €</b>	<b>1,75 €</b>	<b>1,60 €/heure</b>	<b>1,75 €/heure</b>

<b>CENTRE D'ACCUEIL DES MERCREDIS</b>	
<b>Enfants Commune</b>	<b>Enfants Hors Commune</b>
<b>De 7 h 30 à 16 h 30</b>	<b>De 7 h 30 à 16 h 30</b>
<b>1,60 €/heure</b>	<b>1,75 €/heure</b>

Etant entendu que toute heure commencée sera une heure payée.

## LIEU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS DES 20 ET 27 JUIN ET TABLEAU DES PRÉSENCES :

En raison des consignes sanitaires relatives à l'organisation des élections, notamment le respect d'un espace de 9 m<sup>2</sup> par personne présente au même moment, les scrutins se dérouleront à la salle polyvalente.

Le tableau de présence des conseillers municipaux est soumis à chacun d'eux afin de définir les rôles pour les deux élections et les deux tours.

## DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LA CANTINE :

Olivier ARROYO présente le dossier de demande d'aide déposé au titre du soutien aux cantines dans le cadre du plan de relance. Cette aide permettrait d'aider à l'acquisition d'une éplucheuse, une table inox, une marmite gaz, un four et une armoire frigorifique pour un coût total de **11 122,67 €**.

## COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES :

La commission de contrôle des listes électorales se réunira vendredi 28 mai à 17 h à la mairie.

## INFOS DIVERSES :

- Le Maire fait part des contacts qu'il a eu avec une agence immobilière chargée de la vente de parcelles situées en zone réservée du PLU puis il précise que ces parcelles sont en indivision et qu'il semblerait qu'un seul des propriétaires soit à l'origine de la démarche auprès de l'agence. La demande sera donc classée sans suite.
- Rénovation et extension de la mairie : une étude du projet a été confiée à M. FOUQUET, architecte.
- **École :**
  - ⇒ un élève de CP/CE1 ayant été déclaré positif à la COVID, la classe qu'il fréquente a été fermée la semaine 18.
  - ⇒ les travaux de remplacement de la charpente et de la couverture des préaux sont terminés.
- Monsieur LEPINEUX Jean-Michel est le nouveau correspondant du journal La Montagne pour la commune.
- **Vaccinations COVID :** Les 4 premières semaines d'ouverture des antennes de vaccinations mises en place à La Chapelaude, les mercredis après-midi et à Huriel les jeudis après-midi ont permis de vacciner 585 personnes. La dernière séance est programmée pour le 8 juillet, les personnes qui n'auront pas pu avoir leur 2<sup>ème</sup> injection pourront être orientées vers le centre de vaccinations installé à Athanor.
- **Abribus place du 8 mai 1945 :** la dalle est coulée, l'abribus sera livré courant semaine 21.
- **Église :** L'ingénieur du patrimoine a établi le cahier des charges en vue de l'appel d'offres pour une étude de diagnostic à la restauration des toitures et des façades de l'église. Celui-ci a été transmis aux services de l'ATDA afin de leur permettre d'établir les documents nécessaires à la mise en ligne de l'appel d'offres.
- **Site internet :** la commune dispose d'un nouveau site internet en cours d'élaboration. Il est d'ores et déjà consultable sur [www.lachapelaude03.fr](http://www.lachapelaude03.fr)

## QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Georges GUYOT demande à ce que le problème du non-respect du sens interdit de la portion du chemin du Peu Chevrier et les problèmes de sécurité qu'il engendre soient pris en compte. Les services de la gendarmerie seront sollicités pour sensibiliser les usagers.
- Madame Sylvia DUMONTET évoque le problème des excès de vitesse et de passage de camions intempestif sur la voie communale n° 25 des Vignes des Bregettes pourtant déjà limitée à 30 km/h. Le conseil municipal va réfléchir à des solutions pour mettre fin à ces désagréments qui peuvent être lourds de conséquences.



**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 24 juin à 18 heures 30**

**Séance levée à 21h10**

<b><u>Alain DUBREUIL</u></b>	<b><u>Jean-Louis CHEMINET</u></b>	<b><u>Corine MANGERET</u></b>	<b><u>Jean-Claude AUGIAT</u></b>
<b><u>Olivier ARROYO</u></b>	<b><u>Guillaume BRODIN</u></b>	<b><u>Sylvia DUMONTET</u></b>	<b><u>Isabelle GOMES</u></b>
<b><u>Georges GUYOT</u></b>	<b><u>David LAFAYE</u></b>	<b><u>Daniel PASCUAL</u></b>	<b><u>Arlette REY</u></b>
<b><u>Pierrette ROUGIER</u></b>			